

## **Candidater au Master MIISS**

### ***Où trouver les informations sur ce diplôme ?***

Toutes les informations sont en ligne sur le site de l'IAE,

(<https://iae.umontpellier.fr/fr/formations/m1-intelligence-marketing-et-strategie-commerciale>).

Par ailleurs il est possible d'avoir des informations lors des Journées Portes Ouvertes de l'Université ou lorsque l'IAE est présent sur des salons, tels que par exemple « le salon de l'étudiant » à Montpellier, ou le salon « Studyrama ».

### ***Est-ce que je peux candidater directement en M2 ?***

Non, le M1 MIISS est un prérequis incontournable.

### ***Doit-on obligatoirement avoir une expérience à l'étranger ?***

Ce Master a une forte orientation internationale, il est fortement recommandé d'avoir, outre une certaine ouverture sur l'international, une première expérience à l'international qui sera fortement appréciée.

### ***Quel type d'expérience à l'étranger est souhaitable ?***

L'expérience à l'étranger peut être acquise lors de vos précédentes années universitaires en ayant suivi par exemple un semestre voire une année entière à l'étranger. Ce peut être également un volet plus professionnel avec la réalisation de stages, d'emplois ou de jobs d'été. Les « summer school » peuvent aussi constituer une première expérience internationale intéressante.

### ***Doit-on obligatoirement avoir une expérience dans le digital pour postuler ?***

Ce Master est très orienté sur l'utilisation des nouvelles technologies digitales au service de la vente et des commerciaux. Donc une appétence avérée dans ce secteur est un atout pour votre dossier (mais pas obligatoire). Des connaissances pour bâtir un site web, créer et animer un blog, faire du community management..... sont autant d'expériences qui peuvent vous aider dans ce Master. Ces expériences peuvent être acquises lors d'un stage, d'un job d'été, ou encore dans le cadre de vos passions et hobbies (gérer le site web d'une association par exemple, animer une chaîne personnelle Youtube...). N'hésitez pas à mentionner ces éléments et les liens afférents, dans votre dossier de candidatures.

### ***Doit-on obligatoirement avoir une expérience dans la vente pour postuler ?***

Non, mais c'est un plus !

### ***Faut-il impérativement des compétences dans une 3<sup>ème</sup> langue vivante ?***

Ceci n'est pas obligatoire mais cela peut constituer un plus pour votre candidature surtout en cas de bon niveau dans cette 3<sup>ème</sup> langue. Si vous avez un certificat de ce niveau, n'hésitez pas à nous en remettre une copie.

### ***Dois-je obligatoirement renseigner les moyennes obtenues lors de mes années précédentes ?***

Oui c'est impératif et constitue un motif de non recevabilité de votre dossier. Parfois, dans certaines institutions ce sont des lettres ou des pourcentages de réussite qui sont utilisés. Dans ce cas, le mentionner clairement.

### ***Quel profil pour candidater ?***

Ce master s'adresse en priorité aux étudiants qui veulent obtenir une double compétence et donc vise principalement des étudiants ayant un background aux niveaux « bac +2 » ou « bac + 3 » scientifique ou technologique (L3 de Sciences – math physiques biologie, informatique... », DUT OU BTS + L3, GEII informatique, génie civil, biologique informatique, agronomie....).

Des profils en Sciences Humaines sont également les bienvenus (LEA, Sociologie, psychologie, Histoire Géographie...).

Enfin, à la marge, il est également possible de candidater avec un profil en Gestion, type DUT Tech de Co ou BTS MUC NRC, complété d'une L3 ou équivalent.

### **Soumettre son dossier**

#### ***Est-ce que je dois obligatoirement passer par E candidat ?***

Oui c'est la procédure pour ce Master MISS. Bien vous conformer aux éléments mentionnés sur le site de l'IAE.

#### ***Quelle est la procédure de recrutement pour ce Master MISS ?***

Vous devez remplir un dossier sur E-candidat, en veillant à sa complétude, c'est tout ! Pas d'entretien d'admissibilité. Il n'est pas nécessaire de solliciter un RDV préalable avec le responsable de la formation pour vous présenter. La Journée Porte Ouverte de l'Université de Montpellier est une bonne occasion pour se renseigner.

#### ***A quelle période candidater ?***

Le calendrier et la procédure de recrutement de ce Master sont mentionnés sur le site de l'IAE et sont accessibles (<https://iae.umontpellier.fr/fr/etudiant/candidater-iae>)

#### ***A quelle date se déroule l'entretien ?***

Il n'y a pas d'entretien pour ce Master mais ne pas oublier de télécharger la vidéo de présentation. Il est recommandé de bien télécharger l'ensemble des pièces demandées afin d'éviter tous risques de rejet de votre candidature.

#### ***Quel format pour la vidéo sur le plan du « contenu » ?***

La vidéo est une façon de vous présenter et nous permet de juger de votre aisance en anglais et de vos motivations. Elle peut prendre la forme d'un simple selfie, des éléments plus créatifs peuvent être réalisés mais ce n'est pas obligatoire. Chaque vidéo sera nommée ainsi : nom-prénom sinon, le dossier sera considéré comme non recevable.

#### ***Quel format pour la vidéo sur le plan « technique » ?***

Bien vous conformer à ce qui est précisé sur le site de l'IAE et de respecter le format demandé, le poids maximum, le nom de la vidéo et de suivre le lien de téléchargement mentionné. Aucune vidéo ne sera acceptée par envoi par mail.

#### ***Dois-je obligatoirement produire un test de niveau d'anglais ?***

Le fait d'avoir validé des semestres à l'étranger en anglais ou d'avoir une L3 en LEA ne suffisent pas. La seule dérogation est pour les étudiants ayant comme langue maternelle l'anglais.

#### ***Quel niveau d'anglais est requis ?***

Les niveaux requis sont les suivants, selon le test présenté :  
TOEFL :90      TOEIC / 800      IELTS /7      TEST EUROPEEN / C1

***Quel résultat de test d'anglais produire ?***

Peu importe le test, à vous de voir !

***Quand dois-je produire ce test ?***

Ce test est à produire lors du dépôt du dossier. Attention donc aux délais d'attente pour vous y inscrire ! De même si vous êtes à l'étranger, anticipez-le !

***Je suis bilingue « en anglais », suis-je concerné par le test de niveau d'anglais ?***

Oui absolument même si vous avez effectué une année à l'étranger avec des cours proposés en anglais, il est nécessaire de produire les résultats d'un test. La seule dérogation accordée concerne les étudiants ayant comme langue maternelle l'anglais.

***Ma langue natale est l'anglais, suis-je concerné par le test de niveau d'anglais ?***

La seule dérogation accordée concerne les étudiants ayant comme langue maternelle l'anglais. Il faudra que ce soit explicité dans le dossier et que ce soit clairement avéré (cursus scolaire suivi dans un pays anglophone par exemple).

***Qui est concerné par le test de niveau de langue en Français (DELF) ?***

Tous les étudiants non francophones, n'ayant pas fait l'ensemble de leur cursus universitaire, post bac, en français, doivent atteindre un niveau B en français, certifié par le test Delf.

***Dois-je présenter un test TAGE MAGE ou Score Message IAE ?***

Non ces pièces ne sont pas requises pour le Master MIISS, pas de dépenses inutiles !

***Suffit-il de télécharger les pièces demandées pour que mon dossier soit transmis ?***

Non, veuillez bien à « valider » votre saisie, sinon votre dossier sera toujours considéré en attente.

***Le Cursus du Master***

***Le S2 à l'étranger est -il obligatoire ?***

Oui, le S2 se déroule obligatoirement à l'étranger, c'est l'essence même de ce Master, y compris pour les étudiants étrangers.

***Je suis de nationalité étrangère, je ne souhaite pas réaliser le S2 à l'étranger***

Ce Master a été conçu pour vous donner une forte culture internationale et interculturelle, donc, même si vous êtes de nationalité étrangère, vous partez réaliser le S2 chez l'un de nos partenaires universitaires situés en dehors de la France. Ce ne sera pas le cas si vous êtes sous le régime de l'alternance.

***Peut-on suivre ce master MIISS en alternance ?***

Oui mais uniquement pour le M2, dans le cadre de l'alternance en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

### ***Quelles missions pour l'alternance ?***

Afin d'être en cohérence avec l'esprit de cette formation, il est impératif que le poste qui vous est confié lors de votre alternance exige de réaliser une part importante de vos tâches et missions dans un contexte international. L'utilisation d'une langue étrangère dans le cadre de ces missions est également cruciale.

### ***Qui valide la mission de l'alternance ?***

C'est le responsable pédagogique du Master MIISS qui valide la mission du contrat de professionnalisation

### ***Comment je trouve les universités étrangères où je peux suivre mon Semestre 2 ?***

L'IAE met à votre disposition un ensemble d'accords internationaux. La liste des établissements partenaires est accessible sur le site de l'IAE en suivant (<https://iae.umontpellier.fr/fr/institut/universites-partenaires>).

### ***Est-ce que je partirai forcément où je veux ?***

Non bien entendu. Certains partenaires de l'IAE ne proposent que des formations « undergraduate » ne correspondant pas au niveau Master. Le nombre de semestres disponibles pour chaque destination est également limité, il se peut que des étudiants d'un autre diplôme y soient déjà. Enfin, si une destination est très demandée, il sera nécessaire de discuter et de négocier entre étudiants du MIISS, c'est un diplôme orienté vente et négociation ! Si aucun accord n'est possible, en dernier ressort, le responsable du diplôme organisera un tirage au sort.

### ***Quel est le calendrier de la formation ?***

Le calendrier est en ligne sur le site de l'IAE (<https://iae.umontpellier.fr/fr/institut/calendriers-formation>)

### ***Quel est le calendrier de la formation pour les étudiants qui sont en alternance ?***

Le [calendrier](#) est en ligne sur le site de l'IAE. Ils alternent des périodes à l'IAE avec des périodes en entreprise. Cela est possible durant les deux années du Master.

### ***Quel est le calendrier de la formation pour les étudiants qui ne sont pas en alternance ?***

Le calendrier est identique pour tous les étudiants du MIISS qu'ils soient en alternance ou non. Par conséquent, les étudiants qui ne sont pas en alternance bénéficient de plages libres lors des périodes « dites » en entreprise pour leurs camarades. Ils peuvent approfondir leur connaissance, trouver un job.....En M2 un stage obligatoire est prévu pour les étudiants non alternants.